

LETTRE n° 4 DU CESER AUVERGNE RHÔNE ALPES



avril 2016

GROUPE CGT

Avis du Ceser sur l'aménagement et développement durable des territoires - création des contrats d'aménagement intercommunal

Intervention de Daniel Blanc Brude au nom du groupe

Plénière 12 avril 2016

Vote de l'avis sur le budget primitif

Vote sur l'avis sur l'aménagement et développement durable des territoires - création des contrats d'aménagement intercommunal

Vous trouverez sur l'intégralité des interventions de la CGT sur le site www.cgtra.org

Avis du CESER

Le CESER est consulté en urgence sur le remplacement des contrats Auvergne Plus et les Contrats de développement durable Rhône Alpes par des contrats d'aménagement intercommunal.

Selon le CESER :

- ◆ *un diagnostic approfondi et partagé est nécessaire avant toute décision*
- ◆ *Il importe de faire un lien avec le futur schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires*
- ◆ *Les investissements immatériels doivent être pris en compte et notamment l'émergence d'actions collectives*
- ◆ *La région doit veiller à conserver les capacités d'ingénierie dans les territoires ruraux*
- ◆ *Le respect de la démocratie locale et le dialogue entre élus et société civile à travers les conseils de développement.*

Avis de la CGT

Suite aux promesses électorales, la région a décidé de revoir entièrement sa politique territoriale. Elle supprime le financement de personnel d'animation dans les territoires et transfère cette gestion aux intercommunalités. Ce choix va inévitablement aggraver les déséquilibres territoriaux, entre territoire pouvant prendre le relai et ceux qui ne le pourront pas.

Le contrat démocratique repose sur une présentation politique forte, une participation citoyenne active et une délibération publique approfondie. La dégradation du contrat démocratique se produit dès lors que l'équilibre entre ces trois dimensions n'est plus respecté quand la démocratie de délégation prend le pas sur la démocratie de représentation, quand l'expertise technique cannibalise la participation citoyenne, quand la démocratie d'opinion prend le pas sur la délibération.

La plus grande efficacité de l'action publique doit se penser pour donner toutes les informations utiles aux citoyens.

C'est en faisant appel aux ressources de chacun par le dialogue, par l'affrontement

d'intérêts contradictoires, par la participation à l'organisation de l'espace public que l'on construit le désir de mieux vivre et agir ensemble, pour penser l'avenir des territoires et construire une communauté de destin.

Voilà ce qu'ont construit patiemment nombre de CDDRA et de contrats Auvergne plus avec le concours des conseils de développement et qui devraient disparaître brutalement.

En démocratie, personne ne peut se prétendre seul propriétaire de l'intérêt public et incarner la volonté générale.

La légitimité n'est pas un statut acquis une fois pour toute, Il en va de même de la légitimité de la démocratie sociale qui ne se confond pas non plus avec celui qui se prétend aussi être le seul représentant de la généralité sociale. Il y a aussi une forme de représentation du monde social organisée (les syndicats), mais aussi du monde social diffus (les manifestations) qui vaut représentation démocratique légitime. La légitimité électorale n'absorbe pas toutes les autres formes de légitimité et de représentation.